

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille le, 23 OCT. 2013

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
REGLEMENTES POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Jean-Luc CORONGIU

☎ 04 84 35 42 72 - ✉ 04 84 35 42 00

jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS D'ENQUETE

relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
de la société **TOTAL RAFFINAGE FRANCE-Raffinerie de Provence**
située sur les communes de **Châteauneuf-les-Martigues et Martigues**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 23-2009-PPRT/4 du 23 octobre 2013, il sera procédé à une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, pour sa raffinerie située sur le territoire des communes de Châteauneuf-les-Martigues et Martigues.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commission d'enquête seront déposés :

- auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- auprès du Sous-Préfet d'Istres, Chemin des Bolles, 13800 Istres,
- en mairie de Châteauneuf-les-Martigues, Place Bellot, 13165 Châteauneuf-les-Martigues,
- en mairie annexe de la Mède, 25 Avenue Emile Cotte, 13165 Châteauneuf-les-Martigues,
- en mairie de Martigues, Hôtel d'Agglomération, Rond Point de l'Hôtel de Ville, 13500 Martigues,

pour une durée de 33 jours, **du lundi 18 novembre 2013 au vendredi 20 décembre 2013 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, appréciations, suggestions et contre-propositions peuvent également être adressées à la commission d'enquête par correspondance à la mairie **siège de l'enquête**, la Mairie de Châteauneuf-les-Martigues, Place Bellot, 13165. Elles y sont tenues à la disposition du public.

A cet effet, la commission d'enquête composée des membres suivants :

Président

Monsieur **Pierre Noël BELLANDI**, chargé de mission à la DIREN, retraité, expert près la Cour Administrative d'Appel et du Tribunal Administratif de Marseille ;

Membres titulaires

- Monsieur **Bernard DUMARTIN**, Maîtrise d'économie et de mathématique appliquée, directeur de l'Aménagement à NEOLIA, retraité ;

- Monsieur **Jean-Jacques NOIROT**, Colonel de l'armée retraité, Délégué Général « la Mondiale » ;

Membre suppléant

Monsieur **Raoul DORGAL**, ingénieur conseil en infrastructure bureau d'étude (TGE), Expert près le Tribunal Administratif de Marseille, 1^{er} adjoint au maire de La Bastidonne (84) ;

recevra personnellement le public dans les lieux précisés ci-après :

Mairie annexe de la Mède, 25 Av Emile Cotte, 13165 Châteauneuf-les-Martigues,

- le lundi 18 novembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le vendredi 22 novembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le mardi 26 novembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le jeudi 28 novembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le mardi 3 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le samedi 7 décembre 2013 de 8 h 30 à 11 h 30
- le mardi 10 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le samedi 14 décembre 2013 de 8 h 30 à 11 h 30
- le lundi 16 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le vendredi 20 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Mairie de Martigues, Hôtel d'Agglomération, Rong Point de l'Hôtel de Ville, 13500 Martigues,

- le lundi 18 novembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le mardi 26 novembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le samedi 30 novembre 2013 de 9 h à 12 h
- le jeudi 5 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le mercredi 11 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- le vendredi 20 décembre 2013 de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci est remplacé par le membre suppléant, et en cas d'empêchement de Monsieur BELLANDI la présidence sera assurée par Monsieur DUMARTIN.

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans les mairies précitées, à la Sous-Préfecture d'Istres, à la Préfecture des Bouches-du-Rhône ainsi que sur son site Internet pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

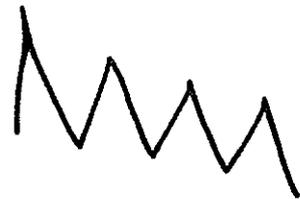
- Préfecture des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- Sous-Préfecture d'Istres, Chemin des Bolles, 13800 Istres,

- mairie de Châteauneuf-les-Martigues, Place Bellot, 13165 Châteauneuf-les-Martigues,
- mairie annexe de la Mède, 25 Avenue Emile Cotte, 13165 Châteauneuf-les-Martigues,
- mairie de Martigues, Hôtel d'Agglomération, Rond Point de l'Hôtel de Ville, 13500 Martigues

A l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du PPR correspondant assortie de prescriptions sera le préfet des Bouches-du-Rhône, sous la forme d'un arrêté.

L'autorité responsable du plan est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Les services instructeurs en charge du plan sont représentés par :

- Madame Véronique LAMBERT, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), tel : 04.91.83.63.95,
- Monsieur Frédéric ARCHELAS, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), tel : 04.91.28.41.15,
- Monsieur Patrick COUTURIER, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), tel : 04 91 83 63 19.



Michel CADOT